



13 avenue Leo Lagrange
25000 Besançon
Tél. 03 81 81 02 77
@mail : clubalpinfr.besancon@gmail.com

**COMMISSION RANDONNEE DU 18/10/2022
À 18 H 30**

DIFFUSION : PARTICIPANTS ET TOUS ENCADRANTS RANDONNEE.

Présents (16) :

Nadine Andrien, Gérard Charton, Jacques Chouteau, Françoise Crochot, Michel Cattet, Florian Darcq, Olivier Duquesnoy, Jean-Paul Genoud, Jean-Pierre Marino, Patrice Nicolas, Géraldine Pastorloret, Philippe Pescay, Pierre Roy, Nadine Santo, Olivier Tha, Christophe Wertheimer.

Excusé (2) :

Jean-Pierre Debuissy et Hervé Fagard,

Secrétariat de séance : Olivier Duquesnoy

Vous trouverez en pages 2 et 3 le compte-rendu des sujets évoqués et des décisions prises ou suites prévues.

**Le Responsable de la Commission Randonnée
Philippe PESCAY**

SUJETS ÉVOQUÉS	DÉCISION PRISE OU SUITE PRÉVUE
<p>I- Bilan des sorties de l'été et gestion de groupe.</p> <p>Philippe Pescay indique qu'il a observé une diminution des sorties à la journée au regard des sorties de plusieurs jours. Il fait part aussi de remontées négatives d'adhérents en raison de refus d'inscription, notamment pour des sorties sans difficulté technique, ou par ailleurs du rythme trop rapide de certaines randonnées sans information préalable. Il souhaite par conséquent que les sorties à la journée ne présentant pas de difficulté technique soient ouvertes à un plus grand nombre de licenciés et aussi que les séjours ne soient pas préconstitués en veillant à renouveler les participants à minima à 50%.</p> <p>Plusieurs encadrants demandent que ces remontées leur soient communiquées.</p> <p>Plusieurs encadrants font valoir aussi les motifs pour lesquels:</p> <ul style="list-style-type: none"> - les uns limitent le nombre de participants en deçà de 15 participants, - les autres acceptent parfois jusqu'à 20 ou 25 participants, même plus exceptionnellement. <p>II – Bilan et préconisations pour l'organisation des sorties et leur gestion dans « extranet ».</p> <p>Concernant la rédaction des sorties dans l'extranet Philippe rappelle qu'il faut veiller à:</p> <p>A- Concernant les infos générales (colonne de gauche) :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1- Lieu de la sortie à ne pas répéter dans l'intitulé de la sortie) 2- sortie « visible des autres clubs » : ne pas cocher sauf circonstances particulières à indiquer au responsable de la commission Randonnée ; 3-A la bonne cotation des randonnées, tant au niveau de l'effort physique que de la difficulté technique (attention 1 icône montagne = T2 voir fichier ci-joint) ; 4-Au nombre de participants (affiché hors encadrement dans l'extranet . <p>B- Concernant les infos aux participants (colonne de droite)</p> <p>-Cadre 1 (description générale et contacts)</p> <ol style="list-style-type: none"> 1- la description de la sortie doit être simple claire, 	<p>Rappel 1 : les décisions de l'encadrant doivent être le plus transparentes possibles, spécialement pour les préinscriptions non suivies d'une inscription.</p> <p>Rappel 2 : Le nombre de participants est fixé par l'encadrant, en fonction de la difficulté des parcours, de la localisation, et de toutes circonstances à son appréciation, sous le contrôle du responsable de commission et la responsabilité de la présidente. Le comité directeur a réaffirmé (réunion du 6 sept 22) que « le principe établi est de réserver 2 places dans chaque sortie pour les nouveaux adhérents</p> <p>Rappel 3 : L'affichage d'une capacité illimitée n'est pas préconisé par la FFCAM car elle n'est ni transparente ni conforme. La solution la plus souvent adoptée par les clubs consiste à majorer l'affichage de la capacité des sorties (+25 à 30%) , permettant ainsi l'enregistrement de personnes en liste d'attente, tout en indiquant dans le descriptif le nombre de participants qui seront inscrits effectivement .</p> <p>A- Infos générales</p> <ol style="list-style-type: none"> 1- lieu sortie = commune+ département ou région/pays. 2- ne pas confondre « visible autres clubs» avec inscription possible d'adhérents d'autres clubs (colonne de droite/volet modalités d'inscription) 3- Ne pas surcoter et se référer à « l'échelle des difficultés » du CAF Besançon (fichier ci-joint). 4- voir ci-dessus rappel 3 <p>B- infos aux participants (colonne de droite)</p> <p>-Cadre 1 (description générale et contacts)</p> <ol style="list-style-type: none"> 1- le covoiturage doit être proposé même si

précise, et correctement rédigée (orthographe) ;
2- coordonnées de l'organisateur à indiquer ;

3-Préciser toutes les conditions financières : le versement des arrhes peut notamment constituer une condition pour le passage de préinscrit à inscrit.

Cadre 2 : description du matériel nécessaire.

Cadre 3 : description de la difficulté, du niveau et prérequis

Eviter la référence IBP, obscure pour le plus grand nombre.

En l'absence de difficulté technique (T1/2), se limiter à bon marcheur ou très bon selon cotation.

- Volet modalités d'inscription (colonne de droite) :

- Sauf circonstances particulières il est souhaitable d'ouvrir les inscriptions en ligne dès le jour de la mise au planning.
- Afin de permettre l'inscription de nouveaux adhérents et de cartes découvertes, ne pas clôturer les inscriptions trop tôt, en particulier pour les sorties à la journée.
- Inscriptions d'adhérents d'autres clubs : elle ne doit pas se faire au détriment des adhérents du CAF Besançon.
- Cartes découvertes : elles sont inscrites à une sortie sans préinscription. Leur enregistrement à l'accueil CAF hors inscription à 1 sortie entraîne une double saisie des infos et un doublon de cartes.

III- Questions diverses :

- Indemnisation des encadrants

Un encadrant évoque le tarif, insuffisant selon lui, ainsi que le seuil des 300km

IV- bilan du cycle initiation randonnée alpine

Olivier T explique que peu de participants ont fait le cycle complet

V- formation

la formation est indispensable à tous les adhérents car l'autonomie de chacun permet la fluidité du groupe

l'encadrant n'est pas sur place, avec partage égal des frais chauffeurs/passagers.

3- Les arrhes peuvent ne pas être remboursées en cas d'annulation, non remplacée, pour convenances personnelles si l'annulation cause un dommage financier aux autres participants.

Cadre 2 : la liste du matériel proposée dans extranet doit être adaptée et complétée en fonction de la sortie et de la saison.

Cadre 3 :

Si difficultés techniques (T3/4 etc..) préciser passages aériens, exposés, glissants etc.

Rappel du calendrier de mise au planning :

* sorties à la journée : au plus tôt 3 mois glissants avant (= de date à date);

*sorties fin de semaine avec hébergement au plus tôt 6 mois glissants avant ;

*séjours à la semaine, au plus tôt 9 mois glissants avant (= de date à date) ;

* séjours lointains, au plus tôt un an avant.

- Il serait donc préférable que l'organisateur ait la maîtrise de l'inscription des CD et que l'accueil oriente seulement la personne intéressée vers l'encadrant.

Le tarif et les modalités seront réexaminés par le comité directeur du 8 novembre.

Le cycle initiation devrait continuer l'année prochaine

La séance est levée à 21 h 00, suivie d'un moment convivial.	
--	--

**Le Responsable de la
Commission Randonnée**

Philippe PESCAY